



Convention Collective Nationale des CCI l'intersyndicale vous informe

Mars 2020 : le point !

✓ Les « négociations » se poursuivent !

Elles devaient s'achever fin février, mais les parties ont décidé de reporter l'échéance. Comme l'avait annoncé l'intersyndicale majoritaire, la date butoir fixée par la loi PACTE n'était pas réaliste.

Nous souhaitons avoir le temps de produire un travail approfondi et de qualité. Notre préoccupation première est que la Convention Collective Nationale prenne en compte les intérêts de tous les salariés.

L'heure est à la formalisation des propositions de l'intersyndicale majoritaire (UNSA-CCI, CFE-CGC RC, CGT-CCI), de la CFDT et de la délégation employeur.

✓ Périmètre de la Convention Collective Nationale (CCN) :

Un groupe de travail, réunissant des représentants des 4 organisations syndicales et de CCI France, se tient sur ce thème, parallèlement aux réunions de « négociation » de la CCN. Ce groupe de travail a vu le jour, après le rejet par l'UNSA-CCI, la CFE-CGC RC et la CGT-CCI de la proposition de la CFDT de renvoyer le champ d'application de la Convention Collective Nationale aux régions. Cette proposition était **non conforme à la décision collective prise par toutes les organisations syndicales la veille.**

✓ Sensibilisation des acteurs :

L'intersyndicale majoritaire s'investit pleinement pour la réussite de la négociation. Elle poursuit son travail de consultation et de rencontres avec les



partenaires et acteurs d'influence du réseau des CCI et multiplie les contacts (Parlementaires, Ministères,...).

- ✓ **Discriminations et égalité, contrat de travail, clauses spécifiques, temps de travail, congés** : ces thèmes ont été abordés. Les nombreuses propositions qui ont été faites par l'intersyndicale majoritaire (UNSA-CCI, CFE-CGC RC et CGT-CCI) vous seront communiquées prochainement.

- ✓ **Jurique** : l'UNSA-CCI, la CFE-CGC RC et la CGT-CCI n'oublent pas les aspects juridiques de cette négociation ; ces syndicats se sont adjoint les services de plusieurs cabinets d'avocats :
 - pour les accompagner dans la négociation de la Convention Collective Nationale,
 - certains pour un recours contre l'application du décret d'externalisation,
 - d'autres sur des questions particulières (à Paris-Ile de France, en Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine ou encore Hauts-de-France).

A plusieurs, on pense mieux ! N'hésitez pas à nous rejoindre pour apporter votre expertise ou vos idées.



Vos contacts :

contact@unsa-cci.com

cgcfk@gmx.com

cgt@cci-paris-idf.fr